





GUIDE



DES

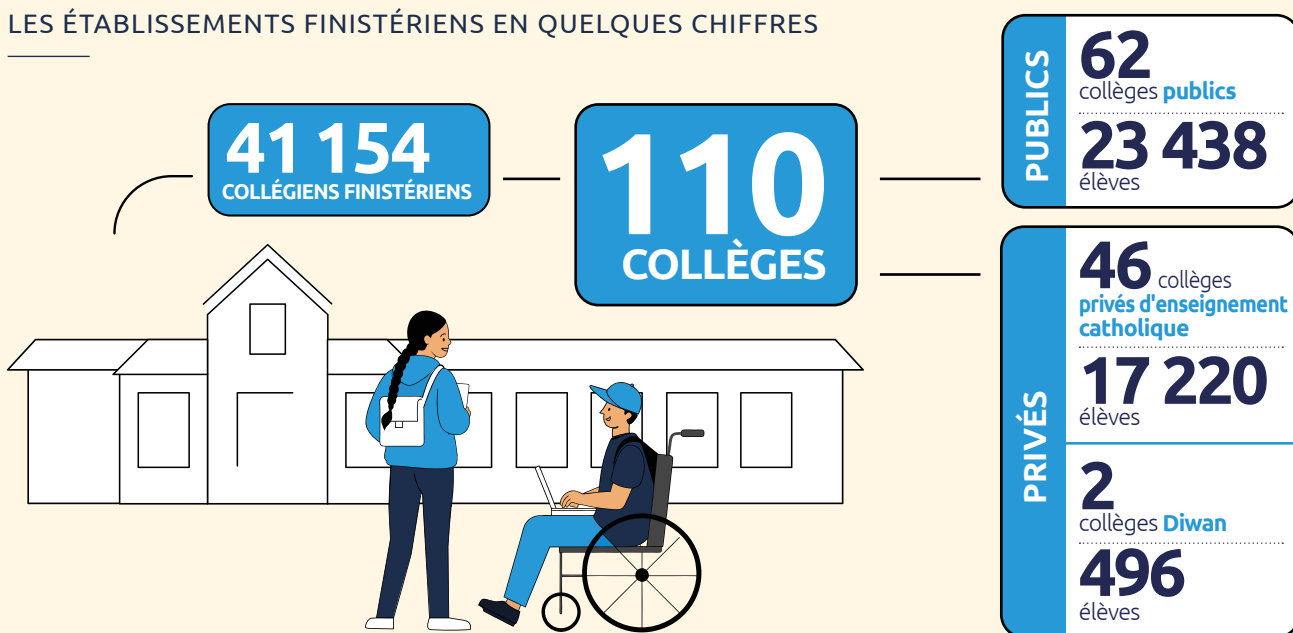


COLLEGIENS



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

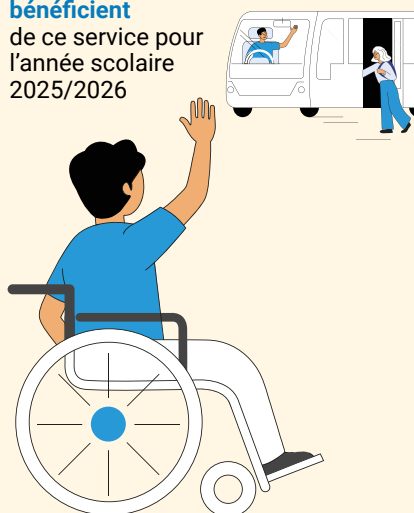
LES ÉTABLISSEMENTS FINISTÉRIENS EN QUELQUES CHIFFRES



TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

1 200
ÉLÈVES & ÉTUDIANTS

du Finistère **bénéficiaire** de ce service pour l'année scolaire 2025/2026



ACTIONS ÉDUCATIVES

autour de **la culture, du sport, de la santé, de l'environnement, de la citoyenneté**, dans les collèges publics et privés

820 000 €
PAR AN

98 %
DES COLLÈGES

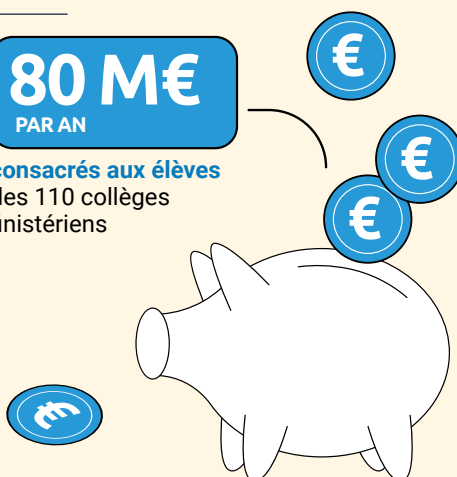
concernés par des **actions éducatives** financées par le Département



FINANCEMENT

80 M€
PAR AN

consacrés aux élèves des 110 collèges finistériens



RESTAURATION SCOLAIRE

17 783
ÉLÈVES

déjeuner **chaque jour** dans les collèges publics



SOMMAIRE

QUELQUES CHIFFRES	2	NUMÉRIQUE	7
ÉDITORIAL	3	ACTIONS ÉDUCATIVES	8
COMPÉTENCES	4	HANDICAP AU COLLÈGE	12
PROJETS	6	PRÉVENTION	14

ÉDITORIAL

Chers collégiens,

À chaque rentrée, nous nous engageons pour la réussite des 41 150 collégiens finistériens, avec l'objectif d'offrir à tous les moyens de leur réussite. Au quotidien, le Département les accompagne, qu'il s'agisse des bâtiments, de la restauration, des actions éducatives... dans 110 collèges.

Au début du mandat, nous avons décidé de mettre fin au sous-investissement massif qui existait jusqu'alors et créait pour les élèves un environnement de travail peu satisfaisant. Le plan collèges 2022-2028, doté d'un montant sans précédent de 224,5 millions d'euros, permet notamment d'adapter les locaux aux nouveaux formats pédagogiques, d'accélérer la rénovation thermique des bâtiments, d'utiliser le numérique pour les apprentissages et d'améliorer la qualité de vie des agents départementaux.

Le Département veille en particulier à ce que des repas de qualité soient servis dans les collèges publics ; il souhaite ainsi que 100 % du poisson cuisiné soit issu de la pêche bretonne. Par ailleurs, afin de soutenir les familles, nous reconduisons à nouveau le bouclier tarifaire pour la restauration scolaire, qui permettra à 3 845 boursiers des collèges publics et privés de bénéficier d'un repas à 2 euros.

Au-delà de ses compétences, le Département veut aussi contribuer à l'excellence de notre système scolaire. Il propose un large choix d'actions éducatives : le prix littéraire des collégiens, la découverte de la musique classique avec l'ensemble Matheus, la découverte des métiers de l'agriculture, l'immersion dans une entreprise, l'éducation aux océans avec Océanopolis..., qui permettent aux collégiens d'aiguiser leur curiosité.

Ainsi, le Département agit au quotidien pour donner à tous les collégiens, des établissements publics comme privés, des conditions propices à leur réussite et à leur épanouissement personnel.

« Je vous souhaite à tous une très bonne rentrée. »



PENNAD-STUR

Skolajidi gaezh,

Da bep distro-skol e ouestlomp sikour an 41 150 a skolajidi e Penn-ar-Bed ha reiñ peadra dezho d'ober berzh. War ar pemdez e vezont harpet gant an Departamant, pe e vefe gant ar savadurioù, ar pretioù, an obererezhioù desavadurel... en hor 110 skolaj.

E deroù ar respetad hor boa divizet kreskiñ ar sammadoù arc'hant lakaet er skolajoù hag a oa kalz re izel betek-henn, pa ne oa ket an endro labour pemdez eus ar c'hentañ evit ar skolajidi. Gant ar steuñv skolaj 2022-2028, gant ur sammad 224,5 milion a euroioù, seurt na oa ket bet biskoazh, e c'hallomp pourchas salioù hag a zere ouzh ar furmadoù pedagogel nevez, reneveziñ buanoc'h ar savadurioù, ober d'an niverel bezañ ur benveg evit deskiñ ha gwellaat kalite buhez ar wazourien a labour evit an departamant.

An Departamant a daol evezh ma vo servijet predoù a galite er skolajoù publik ; gant-se e fell deomp ma vefe prientet pesked tapet gant pesketaerien eus Breizh hepken. Delc'her a reomp ar bloaz-mañ c'hoazh gant skoed ar prizioù evit ar pretierezh-skol, hag a sikouro 3 845 a yalc'hourien er skolajoù publik ha prevez da gaout o fred evit 2 euro.

Mont a ra an Departamant pelloc'h eget e varregezhioù rak fellout a ra dezhañ ober evit gwellentez hon deskadurezh. Un dibab bras a oberoù desavadurel a vez kinniget gantañ : priz lennegel ar skolajidi, an oberoù evit ober anaoudegezh gant ar sonerezh klasel gant al laz-seniñ Matheus, anavezout micherioù al labour-douar, bed an embregerezhioù, deskiñ hiroc'h war ar meurvorioù gant Oceanopolis... peadra da reiñ tro d'ar skolajidi da zihuniñ o c'huriusted.

An Departamant a ro bec'h bemdez evit reiñ tro d'an holl skolajidi, er skolajoù publik koulz ha prevez, d'ober berzh en o studioù ha da zispakañ a-fet tud.

« Un distro-skol vat a hetan deoc'h holl. »

Maël DE CALAN,

*Président du Département du Finistère
Prezidant Departamant Penn-ar-Bed*

COMPÉTENCES



La réussite des collégiens

Le Département veut offrir aux collégiens finistériens les meilleures conditions pour leur réussite et leur épanouissement : des locaux bien entretenus, adaptés et accessibles, des équipements et des matériels pédagogiques performants, un service de restauration proposant des repas équilibrés, des actions éducatives variées...

Le Département consacre près de 80 millions d'euros par an aux élèves des 110 collèges.

Il soutient ainsi des établissements qui constituent des éléments structurants de nos bassins de vie sur le plan éducatif, social et économique.

Le Département fournit un effort important d'investissement :

- dans les collèges publics, dont il a la charge, il finance les grands chantiers, c'est-à-dire les opérations de construction, d'extension, de rénovation ou de restructuration importante ;

- il effectue également les grosses réparations, à savoir des opérations d'entretien, de mise aux normes ou de maintien du bâti en condition opérationnelle ;

- en plus de ces travaux sur le patrimoine bâti des collèges publics, il finance l'acquisition et la maintenance de leurs équipements - le mobilier, le matériel pédagogique, informatique ;

- d'autre part, attaché à la pluralité de notre système éducatif et au libre choix des familles, il accorde des subventions à des projets d'investissement réalisés par les collèges privés d'enseignement

catholique et du réseau Diwan, en matière d'immobilier et de numérique.

Dans les collèges publics, le Département assure la restauration scolaire, ainsi que le recrutement et la gestion des personnels techniques territoriaux.

Ainsi 460 agents départementaux interviennent chaque jour pour assurer l'accueil des collégiens, l'entretien des locaux, la restauration, la maintenance des bâtiments et des équipements, ainsi que le fonctionnement des internats.

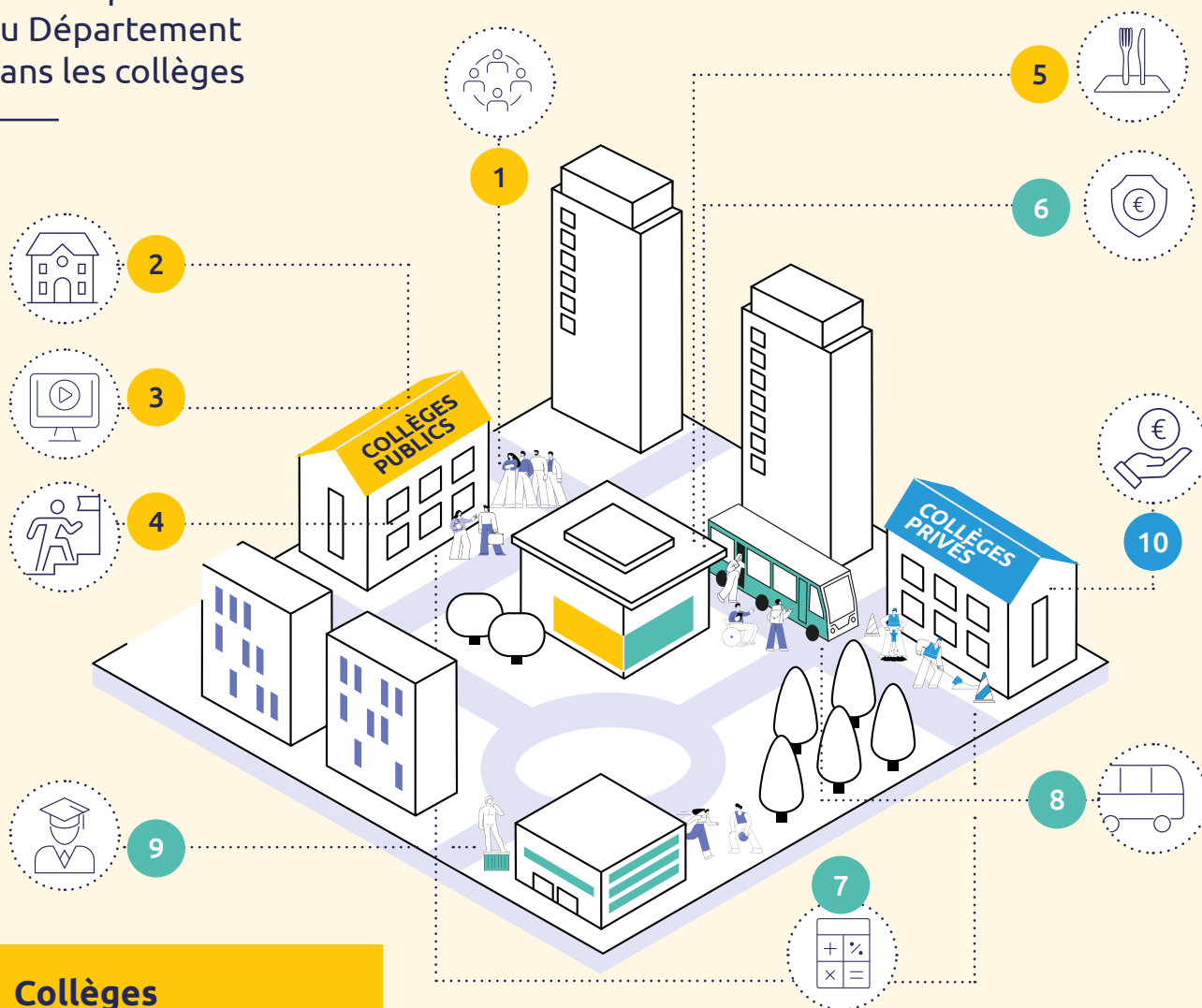
Une production de repas de qualité, basée sur des produits locaux, autant que possible issus de l'agriculture biologique, est également mise en œuvre pour accompagner la croissance et les bons réflexes alimentaires des élèves.

Le Département apporte aussi un soutien majeur aux actions éducatives qui concourent à la formation des futurs citoyens : les sciences et l'environnement, la culture, le sport et la santé, l'éducation civique et le devoir de mémoire, la découverte des entreprises.

Enfin, il finance le fonctionnement quotidien de tous les collèges par des dotations budgétaires annuelles.



Les compétences du Département dans les collèges



Collèges publics

① Définition et adaptation de la sectorisation

Suivi et projection des effectifs, définition des secteurs de recrutement des collèges publics

② Immobilier des collèges publics

Constructions, reconstructions, extensions et entretien des bâtiments

③ Équipement des collèges

Mobilier, matériel informatique, équipement de cuisine, matériel pédagogique...

④ Gestion des personnels techniques : recrutement, formation, accompagnement...

Personnels chargés de l'accueil, de l'entretien, de la maintenance, de la restauration et l'internat dans les collèges publics

⑤ Restauration scolaire

Qualité des repas, équilibre alimentaire, développement des approvisionnements en produits issus de l'agriculture biologique et/ou locaux, formation des équipes de cuisine, tarification, lutte contre le gaspillage alimentaire

Collèges publics & privés

⑥ Bouclier tarifaire

Le prix du repas est plafonné à 2 € pour les élèves boursiers des collèges publics et privés

⑦ Dotations financières

Pour le fonctionnement (fluide, entretien...) des établissements publics et privés

⑧ Transport scolaire des élèves en situation de handicap

1200 élèves et étudiants en bénéficient dans le réseau public et privé

⑨ Accompagnement des actions éducatives

Sur les sciences et l'environnement, la culture, le sport et la santé, l'éducation civique et le devoir de mémoire, la découverte des entreprises, dans les collèges publics et privés

Collèges privés

⑩ Soutien aux travaux et investissements des collèges privés



Le plan d'investissement 2022 - 2028



Pour offrir les meilleures conditions d'apprentissage et contribuer à l'excellence scolaire finistérienne, le Département a voté un plan d'investissement de 224 M €.

Le Département souhaite que chaque collégien, qu'il soit scolarisé dans un établissement public ou privé, ait accès aux meilleures conditions d'apprentissage.

Le plan 2022-2028 concerne donc également les collèges privés des réseaux d'enseignement catholique et Diwan.

De manière volontariste, le Département soutient les collèges privés dans leurs investissements. Il finance l'entretien et la modernisation de leurs locaux, afin de permettre leur adaptation aux nouvelles pratiques pédagogiques et d'améliorer leur accessibilité. De même, il subventionne

les équipements numériques achetés par ces établissements.

Ce sont ainsi 20,7 M € qui seront investis entre 2022 et 2028, au service de près de 18 000 collégiens scolarisés dans l'enseignement catholique et dans le réseau Diwan.

Un soutien financier pour aider les élèves boursiers : le bouclier tarifaire restauration

L'accès à la restauration scolaire représente un effort financier considérable pour certaines familles. C'est pourquoi, dans le contexte actuel d'augmentation des prix, notamment alimentaires, **le Département favorise l'accès à la restauration scolaire, en garantissant un repas accessible financièrement aux élèves des familles les plus modestes.**

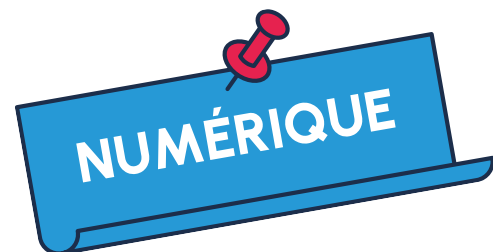
Le Département a ainsi mis en place depuis 2023 un soutien financier destiné aux familles des enfants boursiers inscrits dans un collège finistérien, qu'il soit public ou privé.

En complément de la bourse de l'Éducation nationale, cette aide départementale fonctionne comme un bouclier tarifaire : quel que soit le collège fréquenté, le reste à charge pour la famille est plafonné à 2 € par repas.

Aucune démarche n'est à effectuer par les parents, cette aide du Département est automatiquement prise en compte par l'établissement sur la facture adressée à la famille.

Le bouclier tarifaire représente un soutien départemental d'environ 750 000 €. 3 845 élèves des établissements publics comme privés, déjeunant 4 ou 5 jours, ou internes, en bénéficient.





Numérique et TNE

Les outils numériques sont aujourd'hui essentiels en matière d'individualisation des acquisitions de connaissances, au bénéfice de la réussite des élèves. Aussi, le Département subventionne l'acquisition d'équipements numériques par les collèges privés.

Les territoires numériques éducatifs (TNE)

C'est un dispositif innovant de formation et d'équipement numérique qui s'adapte aux besoins de chaque territoire pour favoriser la réussite éducative des élèves.

Il vise à faire évoluer la place et l'usage du numérique dans les apprentissages, tout en permettant aux élèves de maîtriser ces compétences et de favoriser la réussite scolaire de tous, en école primaire comme au collège.

Avec les TNE, l'outil numérique est utilisé pour réduire les inégalités scolaires, par 4 actions :

- l'équipement des établissements scolaires pour favoriser l'usage du numérique en classe ;
- la mise à disposition de ressources numériques (logiciels, applications...) destinées aux enseignants et aux élèves ;
- la formation des enseignants, adaptée aux besoins locaux, pour intégrer le numérique dans les pratiques pédagogiques ;
- l'accompagnement des parents pour les aider à maîtriser les technologies et favoriser leur implication dans la scolarité de leur enfant.

Expérimentés d'abord dans 7 territoires pilotes, les TNE ont été déployés depuis la rentrée 2023 dans tout le département et peuvent ainsi bénéficier à tous les élèves, du primaire au secondaire. Ce dispositif co-financé par l'État représente au total 9 millions d'euros pour les projets numériques des établissements scolaires du Finistère, dont 4,559 millions d'euros de convention entre le Département et la Banque des territoires. Depuis septembre 2022, le Département a accompagné près de 330 établissements scolaires dont une centaine de collèges publics et privés.

Co-construits en partenariat avec le Département, ces projets ont notamment permis d'adapter l'enseignement aux besoins particuliers des élèves et de développer l'éducation aux médias. Les subventions TNE permettent aussi de financer des abonnements à des ressources numériques comme des logiciels ou des applications, ou à équiper des internats d'outils numériques.

Par ailleurs, le Département est coordonnateur du volet parentalité du TNE. Des ateliers sont proposés aux parents pour les aider à accompagner les usages numériques de leurs enfants.



Pour plus d'informations sur le TNE, flashez ces QR Codes



TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS

<https://tne.reseau-canope.fr/>

Pour les professeurs, modules de formation, solutions numériques éducatives, ressources.



PARENTALITÉ ET NUMÉRIQUE

<https://tne.trousseaprojets.fr/>

Ressources, actualités et partage d'expériences autour de la coéducation par et au numérique à l'attention des professionnels de l'éducation, des parents et des acteurs de la parentalité et de la médiation numérique.

Sur l'année scolaire 2025-2026, le Département va s'associer au dispositif national « Portable en pause », en finançant les équipements permettant la mise à l'écart des téléphones portables des élèves pendant le temps scolaire.

ACTIONS ÉDUCATIVES



Le Département a choisi de s'impliquer aux côtés des chefs d'établissement, des équipes enseignantes, des élèves et des familles, pour impulser des actions éducatives variées.

Ces initiatives permettent aux adolescents de s'épanouir, de s'ouvrir au monde qui les entoure au cours de cette période déterminante passée au collège dans l'élaboration progressive de leur projet de vie. La quasi-totalité des collèges portent des actions éducatives financées par le Département.

Le budget consacré aux actions éducatives a été renforcé et s'élève désormais à 820 000 euros par an pour les réseaux publics et privés.

Complémentaires des connaissances apportées en classe, ces initiatives variées permettent aux jeunes de continuer à se former à la lecture, aux sciences, de découvrir l'entreprise et de mieux comprendre leur environnement, le monde et son histoire, ainsi que de lutter contre le harcèlement scolaire.

→ <https://www.finistere.fr/actions-educatives>



Sport et santé

- Sections sportives scolaires
- Classes de découverte et classes de mer
- Activités nautiques
- Prévention du harcèlement scolaire

Actions éducatives collèges 2025/2026



Sciences et environnement

- Éducation aux océans à Océanopolis
- Finistère collège durable



Culture

- Prix littéraire des collégiens
- Jumelages culturels
- Collège au cinéma



Découverte des entreprises

- Création de mini entreprises
- Classes et reportages dans l'entreprise
- Les collégiens à la ferme



Éducation civique et mémoire

- Éducation aux médias
- Défi « fake news »
- Devoir de mémoire

ACTIONS ÉDUCATIVES

DÉFI

FAKE NEWS



Le défi « fake news » est une nouvelle action lancée en 2025/2026, bâtie en partenariat avec le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI). Ce dispositif doit permettre aux jeunes collégiens de 6^e de distinguer les vraies informations des fausses, notamment sur les réseaux sociaux, afin qu'ils puissent aiguïser leur esprit critique et agir en tant que citoyens avisés.

Différentes ressources et supports d'information sont proposés pour :

- décoder les mécanismes qui se cachent derrière les infos ;
- mieux les repérer ;
- se glisser dans la peau d'un journaliste afin d'éprouver la démarche de vérification et de croisement des sources.



PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Le harcèlement scolaire concernerait 23 % des collégiens. Les enfants peuvent être victimes, témoins ou auteurs de harcèlement.

Le Département se mobilise auprès des collèges pour les appuyer dans leurs actions de prévention.

Depuis la rentrée 2024, des ateliers participatifs et thématiques sont ainsi proposés pour améliorer les relations entre les collégiens en développant leurs compétences sociales, émotionnelles et cognitives. Les ateliers s'appuient sur des outils pédagogiques, ludiques, facilitateurs et adaptés à l'âge des collégiens (jeux de société, théâtre...) pour mieux interagir avec eux.

4 ATELIERS THÉMATIQUES ORGANISÉS

- Vivre ensemble
- Sensibilisation à la violence et au harcèlement scolaire
- Réseaux sociaux, pour un usage raisonné et bienveillant entre pairs
- Prévention des discriminations

5 000 collégiens ont été sensibilisés en 2024-2025 dans le cadre de cette action, intégralement financée par le Département et mise en œuvre en partenariat avec le Centre régional de l'information jeunesse (CRIJ) via les structures Info jeunes (SIJ) implantées sur le territoire finistérien.

ENSEMBLE MATHEUS X DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Le Département du Finistère a organisé une tournée musicale de 18 concerts, entre mai et décembre 2025, dans les églises de différentes communes du territoire afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir y assister.

Pour 2025/2026, quatre programmes sont proposés par l'Ensemble Matheus dans une série de concerts qui mêlent virtuosité, émotion et découverte. Chaque concert dure environ 1h15 et réunit entre 8 et 10 artistes.

- *Les Quatre saisons* de Vivaldi.
- *La Prima donna, grands airs d'opéra italien pour soprano* de Bellini, Donizetti, Rossini, Verdi.
- *Exultate ! – L'opéra, le profane et le sacré*, œuvres de Mozart.
- *Les Maîtres du baroque*, œuvres de Bach, Telemann, Vivaldi.

Avant chaque concert, les musiciens interviennent dans les collèges de la commune. Ces séances pédagogiques permettent aux élèves de 6^e des collèges publics et privés :



- de rencontrer des artistes professionnels ;
- de découvrir une œuvre musicale classique ;
- de participer à un moment d'échanges enrichissant autour de la pratique musicale.

Les élèves et leurs familles peuvent, le soir même, venir écouter le concert organisé dans une église de la commune, en bénéficiant d'un tarif préférentiel (25 € pour deux parents ou 13 € pour un parent seul). Les concerts sont ouverts au grand public pour un tarif allant de 13 € à 18 € (gratuit pour les moins de 15 ans). Les billets peuvent être achetés sur place ou sur une billetterie en ligne.

→ <https://www.finistere.fr/matheus>



LE PRIX LITTÉRAIRE DES COLLÉGIENS



Le Département souhaite rapprocher les jeunes de la littérature à travers son prix annuel.

Concentration, évasion, construction de l'imaginaire... : la lecture contribue au développement et à l'épanouissement, tout en renforçant la maîtrise de la langue. Elle a ainsi été déclarée grande cause nationale en 2021-2022. Mais à l'entrée au collège, de nombreux jeunes décrochent de la lecture au profit des écrans.

Fort de ses compétences en matière de lecture publique, le Département du Finistère a créé en 2022 le Prix littéraire des collégiens, qui s'adresse aux classes de 5^e des collèges publics et privés.

Les participants s'engagent à lire les trois romans sélectionnés, à aller à la rencontre des auteurs ou de professionnels de la littérature jeunesse. Ils sont aussi invités à concevoir et réaliser un projet (texte, vidéo, affiche...) en lien avec la sélection, qui pourra être valorisé lors de la cérémonie de remise du prix.

Le roman primé est offert par le Département à chaque élève entrant en 6^e.

71 collèges finistériens, 200 classes et 5 700 collégiens ont participé à l'édition 2025 du prix, qui a distingué *Sur la route d'Indianapolis*, de Sébastien Gendron.



Aux États-Unis, dans les années 1970, Lilian, un collégien français, passe quelques jours à Chicago chez son oncle et sa tante avant d'aller rejoindre son père à Indianapolis en bus. Mais rien ne se passe comme prévu. Descendu pour aller aux toilettes, abandonné par le chauffeur qui redémarre sans lui, il se retrouve seul avec un homme étrange, M. Kaplan. Et bientôt un avion les attaque...

LA SÉLECTION DU PRIX 2026 :



Le grand voyage,
Erik L'Homme,
Gallimard Jeunesse



Laïka,
chienne cosmonaute,
Anne Pouget,
Casterman



Les clients
du bon chien jaune,
Pierre Mac Orlan,
Gallimard Jeunesse

Pour l'année scolaire 2025/2026, les actions de médiation destinées aux collégiens participant au prix littéraire se diversifient. Outre les rencontres avec un auteur ou un professionnel de la littérature jeunesse, de nouvelles animations en lien avec les thèmes de la sélection sont organisées.

- visioconférences et conférences thématiques (piraterie, observation du ciel...);
- visites de lieux emblématiques de la piraterie (château du Taureau, musée de la Marine, château de Kerjean...) ou de la conquête spatiale (observatoire de Kerzouar...);
- balades contées autour des légendes de la culture bretonne dans différents territoires finistériens.

ACTIONS ÉDUCATIVES

LES COLLÉGIENS À LA FERME



L'agriculture finistérienne est plurielle, les débouchés professionnels y sont multiples : élevage, maraîchage, pépinière, machinisme agricole, paysage, forêt, ingénierie agronome...



Le Département souhaite faire la promotion de ces métiers en partie méconnus et souffrant de l'image d'emplois difficiles et peu rémunérateurs.

Or, l'un des enjeux clés de ce secteur est la capacité à renouveler les générations d'actifs.

Dans le cadre du plan agriculture, voté en février 2024, le Département offre la possibilité aux collégiens de découvrir les métiers. Cette action permet de valoriser, de mieux faire connaître les différentes carrières du secteur agricole et de contribuer à leur attractivité.

Le Département s'est engagé dans le collectif « Découvrez les métiers verts », constitué d'un panel de professionnels spécialistes des métiers, des parcours de formation et des emplois agricoles qui peuvent aussi intervenir en classe.

Plusieurs formats sont proposés aux établissements pour favoriser les interactions et l'intérêt des élèves : visites d'exploitations, interventions en classe, forums d'orientation, webinaires, ou encore la mise en place d'outils numériques.

48 collèges et environ 3 500 collégiens y ont participé pendant l'année scolaire 2024/2025.

ÉDUCATION AUX OCÉANS



Ce site emblématique du Finistère permet aux jeunes de découvrir les mystères des océans.

Médiateur de l'océanographie et plus largement des sciences et des technologies liées au domaine maritime vers le grand public, Océanopolis réalise aussi des outils et supports pédagogiques pour les élèves.

C'est pourquoi, en partenariat avec ce centre national de culture scientifique, le Département a souhaité permettre aux collégiens de découvrir Océanopolis. À travers une action spécifique, ils sont sensibilisés aux enjeux de développement durable des océans et peuvent mieux appréhender les défis sociétaux et environnementaux liés à la mer.

10 journées dans l'année scolaire sont ainsi spécialement réservées pour accueillir les classes de 4^e, en lien avec le programme de sciences et vie de la terre. Les collégiens peuvent ainsi visiter Océanopolis et participer à l'animation 3D Paléocéan qui les emmène à l'époque du Précambrien et du Cambrien, il y a 505 millions d'années, pour découvrir des animaux marins disparus. Depuis la rentrée 2024, le programme s'est enrichi dans le cadre d'un partenariat scientifique avec les chercheurs du Parc marin d'Iroise.

L'accès au site est gratuit pour les collèges (visite libre du pavillon Bretagne et du sentier des loutres) et le transport est pris en charge par le Département. Ainsi, **31 collèges, 89 classes de 4^e ont découvert les océans à Océanopolis en 2024/2025.**

Océanopolis
BREST



L'accompagnement des enfants à besoins spécifiques

L'accompagnement des enfants à besoins spécifiques est une compétence partagée entre l'Éducation nationale et le Département à travers les missions de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH29).

Les enfants à besoins spécifiques, ou enfants à besoins particuliers, regroupent une grande variété d'élèves qui ont besoin d'un soutien adapté à leur apprentissage.

PLUSIEURS INTERLOCUTEURS SONT POSSIBLES

- L'Éducation nationale
- La Maison départementale des personnes handicapées du Finistère (MDPH29)
- Le Département (transports)

Comment savoir à qui m'adresser ?

L'Éducation nationale peut m'aider si :

Mon enfant			
ne maîtrise pas certaines connaissances et compétences	présente des troubles de l'apprentissage (élève « dys »)	a des intolérances alimentaires, des allergies ou des pathologies chroniques	présente un retard scolaire à l'issue du CM2
Aménagement proposé			
Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) avec la mise en place d'apprentissages ciblés sur des besoins précis de l'élève	Plan d'accompagnement personnalisé (PAP) avec des aménagements pédagogiques ou d'exams	Plan d'accueil individualisé (PAI) prenant en compte les besoins thérapeutiques de l'élève	Affectation en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) de la 6 ^e à la 3 ^e

Si les aménagements mis en place par l'Éducation nationale paraissent insuffisants, mon enfant est peut-être en situation de handicap. **Je peux alors déposer un dossier auprès de la MDPH après avoir identifié ses besoins avec ses enseignants et des spécialistes (orthophoniste, psychologue, psychiatre, etc.)**

Pour obtenir des conseils sur mes droits et démarches, la MDPH propose, dans ses bureaux à Quimper, des rendez-vous hebdomadaires le mercredi matin.

Je peux prendre rendez-vous sur le site internet <https://www.mdph29.fr/les-rendez-vous-de-la-mdph/> par téléphone au **02 98 90 50 50** ou par courriel à **contact@mdph29.fr**.

Des réunions collectives d'information sont organisées à compter de septembre et durant toute l'année scolaire.

Les dates de ces réunions sont publiées sur le site www.mdph29.fr à la fin du mois d'août.

Ma demande déposée, la MDPH peut m'aider si :

Après l'évaluation des besoins, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) décide du Projet personnalisé de scolarisation (PPS). En fonction des besoins de l'élève, différentes aides sont proposées.



Dans le cadre d'une scolarité au collège (milieu ordinaire)

- Aménagements et adaptations pédagogiques
- Accompagnant de l'élève en situation de handicap (AESH), individuel ou mutualisé
 - Attribution de matériels pédagogiques adaptés
- Unité locale d'inclusion scolaire (ULIS) pour un enseignement adapté avec des temps d'inclusion en classe ordinaire
 - Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) pour un enseignement adapté et professionnalisant

Dans le cadre d'une scolarité à l'appui d'interventions médico-sociales

- Orientation vers un Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
Ce dernier peut intervenir au domicile ou dans l'établissement
- Orientation en établissement médico-social pour une prise en charge globale



1 C rue Félix Le Dantec, CS 52019 29018 Quimper Cedex
Tél. 02 98 90 50 50
Courriel : contact@mdph29.fr - www.mdph29.fr

Les demandes peuvent s'effectuer en ligne :
mdphenligne.cnsa.fr/mdph/29

Vos dossiers peuvent aussi être déposés directement à la MDPH ou à l'accueil des Centres départementaux d'action sociale.

Un calendrier commun est publié tous les ans en septembre sur le site de la MDPH indiquant :

- . les dates de dépôt des dossiers
- . les pièces à fournir

La transmission d'un dossier incomplet ou au-delà des dates limites indiquées ne permettra pas de garantir la mise en œuvre des aides demandées pour la rentrée scolaire.



Retrouvez le site de la MDPH29,
flashez ce QR Code



TRANSPORT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Si mon enfant est en situation de handicap nécessitant un moyen de transport scolaire, je fais une demande pour étude de sa situation auprès du Département :

Tél. 02 98 76 21 91

Courriel : st.hand@finistere.fr



Retrouvez
le formulaire
d'inscription,
flashez
ce QR Code





Le Département engagé dans la lutte contre la précarité menstruelle

Aujourd'hui, la précarité menstruelle touche quatre millions de Françaises. 130 000 collégiennes et lycéennes, soit 12 % d'entre elles, manquent régulièrement les cours car elles n'ont pas suffisamment de moyens pour se procurer des protections hygiéniques nécessaires pendant leur cycle.

Cet absentéisme est préjudiciable à leur réussite scolaire et à leur épanouissement.

Le collège est, pour beaucoup de jeunes filles, le moment où les règles apparaissent. Il est donc important de lutter contre la précarité menstruelle, et d'accompagner les adolescentes dans cette étape.

À la rentrée 2024, le Département a doté tous les collèges publics, et les collèges privés qui le souhaitent, de distributeurs de protections périodiques.

Au total, 127 distributeurs ont ainsi été installés dans les établissements. Ils proposent quatre types de protections : des serviettes flux normal, des serviettes flux abondant et des tampons avec ou sans applicateurs. **Toutes les protections menstruelles sont en coton bio et biodégradable.**

Pour accompagner cette mise à disposition gratuite de protections périodiques, un livret d'information sur les règles a été distribué à tous les collégiens lors de la rentrée 2024, et est diffusé à tous les élèves entrant en 6^e à la rentrée 2025.



Flashez ce QR Code, pour accéder au livret d'information sur les règles.



ADDICTIONS : ÊTRE PLUS FORTS, POUR DIRE NON

Aux côtés de l'ARS et du Rectorat, le Département contribue au déploiement du programme *Unplugged* pour les classes de 6e et 5e des collèges volontaires.

C'est quoi l'effet de groupe ? Peut-on se faire des amis en étant différent ? En 12 séances, le programme *Unplugged* aide les collégiens à développer leurs compétences psychosociales

et à lutter contre les addictions : alcool, cannabis, tabac, écrans. Ces séances leur permettent de renforcer leur confiance en eux, leur capacité à définir des limites, ainsi que leur respect des autres. La Préfecture du Finistère et la MILDECA apportent leur soutien à cette formation innovante, reconnue comme un programme probant en Europe.



L'accompagnement des adolescents

DES STRUCTURES CONFIDENTIELLES ET GRATUITES

Dans le cadre de ses missions confiées par la loi dans les domaines de l'enfance et de la santé, le Département développe et accompagne des actions d'écoute auprès des jeunes, dans les établissements scolaires et au dehors. Différentes orientations et relais sont possibles.

DANS LE FINISTÈRE, IL EXISTE :

- 2** maisons des adolescents
- 4** points d'accueil écoute jeunes
- 1** service d'écoute psychologique
- 16** centres de santé sexuelle

MAISONS DES ADOLESCENTS (MDA)

Accueil, écoute, orientation des jeunes de 12 à 25 ans

• MDA du Nord Finistère

Le Rado - Hôpital Morvan
2, avenue Foch - 29200 Brest
Tél. 02 98 22 38 67
Courriel : mda@chu-brest.fr

• MDA de Cornouaille

9, rue Le Déan - 29000 Quimper
Tél. 02 98 10 20 35
Portable : 06 22 32 07 76
Courriel : maisondesadolescents@mda-quimper.fr
www.mda-quimper.fr/

POINTS ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES

• PAEJ Pays de Cornouaille

Portable : 06 71 34 90 61
Courriel : paej.cornouaille@lespepbretagne.org

• PAEJ Pays de Brest

Portable : 06 72 83 35 70
Courriel : paej.brest@lespepbretagne.org

• PAEJ Pays de Morlaix

Tél. 02 98 69 70 76
Courriel : paej.paysdemorlaix@sesam-bretagne.fr

• PAEJ Pays Centre Ouest Bretagne

Tél. : 02 98 99 41 86
Courriel : paej.oxyjeunes@sesam-bretagne.fr

SERVICE ÉCOUTE JEUNES

• PASAJ

Par internet, courriel, SMS, téléphone, Skype.
Permanences : tous les soirs (sauf le jeudi et samedi),
de 20 h à 23 heures,
Portable : 06 59 95 77 13
Courriel : pasaj@adsea29.org

CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE (CSS)

Amour, vie de couple, sexualité, corps, grossesse, contraception, dépistage : un accompagnement confidentiel et gratuit.

Avant de vous déplacer, contactez le CSS pour connaître les horaires d'ouverture.

Vous pouvez consulter la liste des CSS :

www.finistere.fr/centresantesexuelle



Une aide départementale : l'allocation d'aide à l'enfant

L'allocation d'aide à l'enfant est une prestation d'aide sociale à l'enfance accordée sous forme de secours par le Département. Elle peut être délivrée dans le cadre d'un accompagnement éducatif mis en œuvre par les travailleurs sociaux départementaux, à la suite d'une évaluation sociale.

Affectée aux besoins propres de l'enfant, cette aide peut être destinée à préserver ou améliorer la santé de l'enfant, à favoriser

son éveil et son développement et à assurer ses besoins matériels lorsque la situation sociale et financière de la famille ne permet pas d'assumer ces besoins.

Pour solliciter cette aide, contactez votre Centre départemental d'action sociale : liste et coordonnées des CDAS sur www.finistere.fr/cdas



**GUIDE DES
COLLÉGIENS**
RENTÉE 2025/26

Tél. Pgz : 02 98 76 26 44
colleges@finistere.fr

Département du Finistère
Department Penn-ar-Bed
32, bd Dupleix, CS 29029
29196 Quimper – Kemper Cedex
www.finistere.fr



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed